

Les menaces se précisent... et la mobilisation prend de l'ampleur

La CGT Lardy : syndicat de site pour tous les salariés du CTL
 RENAULT – PRESTATAIRES – INTERIMAIRES – APR – ETAM – CADRES.

Contact : cgt.lardy@renault.com
 Facebook : [CGT.RENAULT.LARDY91](https://www.facebook.com/CGT.RENAULT.LARDY91)

Un courrier du cabinet du ministère de l'Economie dévoile les intentions de la direction à propos du site de Lardy. Pour défendre nos emplois et nos vies de famille, il faut faire grandir la mobilisation qui se construit sur notre site et la faire converger avec celles de tous les sites et usines menacés actuellement (PSA-Douvrin ; Renault-Flins, Fonderie de Bretagne, Choisy, Cléon ; Bosch-Rodez ; SAM ; Fonderies du Poitou...).

Suite à nos premières mobilisations et au lancement de la pétition de défense des emplois et activités de Lardy, nous avons enfin des éléments sur ce que la direction envisage pour l'avenir du site. Ces éléments ne proviennent pas d'une communication de la direction aux organisations syndicales, ni de la hiérarchie en direction des salariés mais d'un **courrier du cabinet du ministre de l'Economie B. Le Maire** à un sénateur de l'Essonne, voir 📄

Ce courrier commence par un **gros mensonge** : « le site de Renault Lardy n'est pas directement concerné par le plan d'économies ». Mais alors, d'où viennent les 518 suppressions d'emplois (91 salariés Renault et 427 salariés prestataires) depuis début 2020 à Lardy ? La fermeture de la moitié des 100 bancs moteurs du site ? La généralisation du chômage partiel, même pour les projets prioritaires ? Et la pression qui monte pour faire partir les « volontaires » Renault (à coups de vidéo de G. Le Borgne et de plaquettes « papier glacé » envoyées à notre domicile) ?

L'essentiel du courrier n'est pas là : le ministère reconnaît que l'hypothèse d'une « restructuration » du site est bien envisagée dans le cadre de la transition vers les moteurs électriques. Avec un transfert des salariés Renault vers d'autres sites de l'Île-de-France.

Faire quotidiennement des heures de route à cause des bouchons si l'on est muté au Technocentre ou déménager et mettre en péril nos vies de famille si c'est VSF ou Aubevoye (hors IDF mais dépendant du Technocentre), c'est hors de question pour bon nombre d'entre nous ! Et concernant les salariés prestataires de Lardy, la menace avec de telles hypothèses, c'est carrément Pôle Emploi !

Lors de son passage en CSE, Ph. Brunet, directeur DEAM, n'a pas donné de perspective concernant de nouvelles activités à Lardy au-delà de 3 à 5 ans maximum. Fin mars, S. Calvo, directrice DEA-T, doit donner sa vision de l'activité des années à venir dans le secteur des Essais à Lardy. Dans ce cadre-là, le débrayage de jeudi dernier, appelé par la CGT et SUD, a rassemblé 130 salariés de Lardy (sur place et à distance) ainsi qu'une trentaine de soutiens extérieurs. **Un chiffre en hausse constante qui appelle une poursuite de nos actions pour bloquer les plans néfastes de la direction.**

Poursuivons nos actions, organisons-nous, interpellons nos hiérarchiques concernant le courrier de B. Le Maire. Préparons les prochains débrayages et faisons signer la pétition de défense des emplois et activités du site.

Près de 600 signataires du site de Lardy et 800 soutiens extérieurs !

Vous aussi, signez la pétition :

« Je défends les emplois et les activités du site de Renault-Lardy (91) »

Courrier du Ministère de l'Economie sur l'avenir de Lardy – 24/02/21

« Monsieur le sénateur,
 Le ministre a bien pris connaissance de votre courrier daté du 11 février dernier. Il tient à vous en remercier.

Le site de Renault Lardy n'est pas directement concerné par le plan d'économies. Pour autant, compte tenu des activités qui y sont réalisées (i.e. centre technique, essentiellement sur moteurs essence et diesel) il n'est pas exclu à moyen terme que l'activité subisse un impact de l'évolution du mix énergétique.

Le risque reste cependant contenu car Renault a conscience de la situation du site en Île de France et de la sensibilité du sujet. Les salariés se verraient donc proposer d'aller vers autres sites de l'IDF, si une décision de restructuration devait être prise.

Sachez que le cabinet et que l'Agence des participations de l'Etat suivent avec attention le dossier. »



Pour une signature de la pétition en ligne :
 scannez le QR-code :



ou allez sur :

<https://forms.gle/yFprWpQECsNvsior8>



Chômage partiel et congés imposés

Quelques réponses aux nombreuses questions posées

La généralisation du chômage partiel, sa prolongation jusqu'à la mi-août ainsi que les 3 jours de congés imposés posent de nombreuses questions aux salariés. Voici quelques-unes des réponses que nous pouvons apporter, n'hésitez pas à nous en poser d'autres en envoyant un mail à cgt.lardy@renault.com

En préambule, nous réaffirmons notre opposition à l'application du chômage partiel en dépit de l'activité réelle et dans le but unique de faire des économies sur le dos de l'Etat et de nos congés !

Chômage partiel

Tous les salariés chôment-ils le vendredi ?

Si la quasi-totalité des salariés Renault est mise en chômage partiel jusqu'à la mi-août, certains travaillent quand même le vendredi pour assurer « une continuité d'activité » ou parce que des sous-traitants de leur secteur ne sont pas en chômage partiel et qu'il faut assurer une présence continue de salariés « Renault » (même si la direction nie cette deuxième raison pour ne pas être taxée de délit de marchandage). Certains salariés Renault qui travaillent le vendredi sont donc en chômage le lundi. Il est même envisagé pour certains salariés de travailler une semaine complète et seulement 3 jours une semaine sur deux... Le règne de la flexibilité pour les besoins de la direction sans prise en compte de l'isolement que cela peut créer pour les salariés.

Peut-on faire des heures supplémentaires alors qu'on est inscrit dans le dispositif de chômage partiel ?

Non ! Il n'est pas possible de faire des heures supplémentaires lorsque la direction nous a mis en chômage partiel. Ce serait alors une fraude qui pourrait être dénoncée à l'inspection du travail et au Préfet. La direction envisage de faire travailler le vendredi les salariés en mission MAP puis de leur faire rattraper leur(s) jour(s) de chômage les semaines suivantes : mais comme ils ne sortent pas du dispositif de chômage partiel pendant la mission, ils ne doivent pas faire d'heures supplémentaires !

Pour les salariés Ingénieurs et Cadres au forfait-jour, la direction n'a pas à imposer de faire le travail de 5 jours en 4 en déplaçant des réunions du vendredi sur un autre jour à 17h ou 18h par exemple. N'hésitez pas à nous remonter ces situations ou les mails que vous recevez à des heures indues ou le week-end (cgt.lardy@renault.com).

Que se passe-t-il les vendredis prévus en RTT collectifs (14 mai) ou les lundis fériés (5 avril) si notre jour de chômage est habituellement le lundi ?

On ne peut pas être à la fois en chômage partiel et en congés (ou en jour férié). Il n'y aura donc pas de chômage ce jour-là mais ce sera un RTT collectif ou un jour férié.

Comme les ETAM finissent 35 minutes plus tôt le vendredi, est-ce qu'ils doivent finir 35 minutes plus tôt le jeudi en cas de chômage le vendredi ?

Non, les horaires ne changent pas, le décompte pour les ETAM se fait en heures et non pas en jours. Cependant, cela veut dire que la direction doit déclarer à l'Etat 6,89h de chômage pour un salarié en chômage le vendredi et 7,47h pour un salarié en chômage le lundi. De même, ne doivent être retirées du compteur CTI que 1/5^{ème} de 6,89h

pour un salarié en chômage le vendredi et 1/5^{ème} de 7,47h pour des salariés en chômage le lundi. Il faudra vérifier sur les feuilles de paye que c'est bien le cas.

Peut-on poser 4 jours de congés du lundi au jeudi ?

La direction a confirmé qu'elle donnait la consigne aux hiérarchiques de refuser la pose de 4 jours de congés et imposerait qu'on en pose 5. On ne sera alors pas en chômage partiel cette semaine-là.

Quoi qu'il en soit, nous ne pensons pas que ces jours de chômage partiel sont des jours de congés, puisque c'est l'Etat qui assure en grande partie le maintien de notre rémunération. Mais la réponse de la Direction est bien étrange puisqu'il est difficile de juger si un salarié avait besoin de 4 jours de congés ou d'une semaine entière !

Nous notons juste que la direction ne réfléchit qu'à son intérêt direct. C'est-à-dire faire baisser au maximum nos compteurs congés car elle est obligée de provisionner les sommes correspondantes. Autant d'argent bloqué qu'elle ne peut pas utiliser comme elle le souhaite. On peut juste rappeler que Renault a tout de même 16,4 milliards d'Euros disponibles dans ses caisses !

3 jours de congés imposés

Concernant les 3 jours de congés imposés du 12 avril au 7 mai, pourquoi la direction a-t-elle exclu la semaine du jeudi de l'Ascension (13 mai) ?

Il ne s'agit bien sûr pas d'une erreur mais d'un moyen de nous forcer à vider nos compteurs si l'on veut prendre la « semaine » de l'Ascension... Encore une fois, la direction ne réfléchit qu'à son seul intérêt...

Compteurs de congés

Avec les prélèvements « chômage partiel » et l'imposition des 3 jours de congés, comment cela se passe-t-il sur les compteurs de congés ?

Avec le nouvel accord « Contrat Social d'Activité 2 » signé par la CFE-CGC, la CFDT et FO, le compteur CTI ne passe plus en négatif et, une fois qu'il est à 0, la direction prélève directement sur le Compteur Transitoire puis le compteur Repos Compensateur, puis celui des Unités Pratiques d'Atelier (UPA) et sur celui des Congés Payés. Il peut y avoir un délai de régularisation de quelques mois, mais certains salariés vont donc se retrouver avec des congés payés amputés alors qu'ils en auraient bien besoin une fois que l'épidémie sera contenue !

Pour les salariés qui ont un compteur UPA, il existe un formulaire S2N pour se faire prélever en priorité sur ce compteur plutôt que sur le compteur CTI.